

(Traduction)

DÉPARTEMENT D'ÉTAT
WASHINGTON

Le 18 octobre 1995

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note numéro 142 du 9 août 1995 relative à l'Accord régissant le péage sur la Voie maritime du Saint-Laurent conclu entre nos deux gouvernements, accord établi par l'Échange de notes du 9 mars 1959 et auquel est annexé le Mémoire d'accord du 29 janvier 1959, tel qu'amendé, et au Mémoire d'accord signé les 23 mars et 4 avril 1995 par des représentants de la St. Lawrence Seaway Development Corporation des États-Unis et de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent du Canada, qui accompagnait votre Note et qui prévoit des modifications au Mémoire d'accord du 29 janvier 1959.

J'ai en outre l'honneur de vous informer que les révisions proposées au programme de rabais des péages agréent au gouvernement des États-Unis

Son Excellence

Monsieur Raymond Chrétien

Ambassadeur du Canada